



Rapport de jury

ATTACHE·E

- Session 2020 -

Concours d'entrée dans le corps  
d'attaché·e d'administrations parisiennes

Août 2020

## 1. Rappel du cadre du concours

---

### A. Missions

Les attaché.e.s d'administrations parisiennes exercent leurs fonctions dans les services de la Ville de Paris ainsi que dans les établissements publics qui en relèvent.

Il-elle-s participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées par la collectivité ou l'établissement où il-elle-s sont affecté.e-s.

Il-elle-s ont vocation à exercer des fonctions d'encadrement et peuvent assurer la direction d'un bureau, d'un service ou d'un établissement.

### B. Nature des épreuves

#### CONCOURS EXTERNE

<u>ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ</u>	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- <b>Rédaction d'une note</b> à partir d'un dossier relatif aux problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux du monde contemporain permettant de vérifier les qualités de réflexion, d'analyse, de synthèse et de réaction du/de la candidat.e.	4h	4
2- <b>Réponses à 5 à 8 questions</b> relatives au droit public, aux administrations publiques, à la gestion des ressources humaines, à l'économie, aux questions européennes et aux finances publiques (cf. programme en annexe 1)	4h	3

<u>ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION</u>	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- <b>Présentation</b> par le-la candidat.e de son parcours et de sa motivation d'une durée de cinq minutes maximum, suivie d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les qualités personnelles du/de la candidat.e, ses connaissances administratives générales et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un-une attaché.e d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelles.  En vue de cette épreuve, le-la candidat.e déclaré.e admissible adresse une fiche individuelle de renseignement sur le modèle transmis par l'administration et dont le jury dispose au moment de l'entretien.	25 min.	5

## CONCOURS INTERNE

<u>EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE</u>	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- <b>Rédaction d'une note</b> à partir d'un dossier relatif aux missions et compétences exercées par la collectivité parisienne et son organisation et son fonctionnement, permettant d'apprécier les qualités d'analyse et de synthèse du-de la candidat-e et sa capacité à formuler des propositions et à dégager des propositions	4h	4
2- <b>Réponses à 10 à 15 questions</b> portant sur des questions de gestion des ressources humaines, de droit administratif, de finances publiques et de marchés publics (cf. programme en annexe 2)	3h	2

<u>EPREUVE ORALE D'ADMISSION</u>	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- <b>Exposé</b> du-de la candidat-e d'une durée de dix minutes maximum, lui permettant de mettre en valeur son parcours et son expérience professionnel-le-s, suivi d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les compétences qu'il-elle a acquises et développées au regard des fonctions visées, sa motivation, ses connaissances sur le cadre administratif et institutionnel de la Ville de Paris et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un-une attaché-e d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelles.  En vue de cette épreuve, le-la candidat-e déclaré-e admissible adresse un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur le modèle transmis par l'administration et dont le jury dispose au moment de l'entretien.	25 min.	5

## TROISIEME CONCOURS

<u>EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE</u>	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- <b>Rédaction d'une note</b> à partir d'un dossier relatif aux problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux du monde contemporain permettant de vérifier les qualités de réflexion, d'analyse, de synthèse et de réaction du-de la candidat-e.	4h	4

2- Réponses à 5 à 8 questions relatives au droit public, aux administrations publiques, à la gestion des ressources humaines, à l'économie, aux questions européennes et aux finances publiques (cf. programme en annexe 1)	3h	2
---	----	---

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

	Durée de l'épreuve	Coefficient
<p>1- <b>Exposé</b> du-de la candidat-e d'une durée de dix minutes maximum, lui permettant de mettre en valeur son parcours et son expérience professionnel-le-s, suivi d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les compétences qu'il-elle a acquises et développées au regard des fonctions visées, sa motivation, ses connaissances administratives générales et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un-une attaché-e d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelles.</p> <p>En vue de cette épreuve, le-la candidat-e déclaré-e admissible adresse un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur le modèle transmis par l'administration et dont le jury dispose au moment de l'entretien.</p>	25 min.	5

2. L'organisation de la session 2020

---

Le concours de 2020, ouvert le 3 février 2020, s'est déroulé du 6 février 2020 (date des premières épreuves écrites) au 17 juin 2020 (date de la publication des résultats d'admission).

A. Le jury

Le jury était composé de la manière suivante (dont 3 hommes et 3 femmes) et présidé par un homme :

1 inspecteur de l'administration au ministère de l'éducation nationale - H
La sous-directrice des compétences de la DRH - F
1 inspectrice générale des affaires culturelles au ministère de la culture - F
Le sous-directeur de l'administration générale de la DPE - H
2 maires-adjoint-e-s – H et F

## B. Les candidat-e-s

### Externe

Nombre de candidat-e-s admis-e-s à concourir : 573 (203 H-370 F)

Nombre de candidat-e-s admissibles : 30 (11 H-19 F)

Nombre de candidat-e-s admi-e-s : 10 sur liste principale (3 H-7 F) + 10 sur liste complémentaire (3 H-7 F)

### Interne

Nombre de candidat-e-s admis-e-s à concourir : 447 (156 H-291 F)

Nombre de candidat-e-s admissibles : 19 (5 H-14 F)

Nombre de candidat-e-s admi-e-s : 9 sur liste principale (2 H-7 F)

### 3<sup>ème</sup> concours

Nombre de candidat-e-s admis-e-s à concourir : 22 (7 H-15 F)

Nombre de candidat-e-s admissibles : 2 (1 H-1 F)

Nombre de candidat-e-s admi-e-s : 1 sur liste principale (F)

## 3. Les épreuves d'admissibilité

---

### **Les barres d'admissibilité :**

Concours externe : 12,14 sur 20

Concours interne : 14,17 sur 20

Troisième concours : 12,22 sur 20

## A. Epreuve de Rédaction d'une note

### Externe et 3<sup>ème</sup> concours

Rédaction d'une note relative aux enjeux actuels et à la mise en œuvre du revenu universel d'activité (9 documents, 43 pages)

Si le niveau général est globalement satisfaisant, un grand nombre de candidat-e-s maîtrisent mal l'exercice de la note ; les documents structurants sont souvent oubliés, l'orthographe et la grammaire défectueux, l'argumentation insuffisante. Les correcteur-trice-s ont également noté un manque de recul par rapport aux données des documents du sujet.

L'apport de connaissances personnelles est important, les candidat-e-s ne doivent pas se contenter d'utiliser les documents mis à leur disposition.

La gestion du temps est également primordiale : certain-e-s candidat-e-s n'ont pas terminé leur copie, d'autres ont quitté la salle assez tôt, rendant une composition trop légère ; il est essentiel d'utiliser le temps imparti au maximum afin d'optimiser la copie ; à ce titre, une relecture de la copie dans les dernières minutes est indispensable afin de repérer d'éventuelles fautes d'orthographe ou de syntaxe.

### Notation concours externe

Nombre de copies : 204

Moyenne : 9,52 sur 20

Meilleure note : 18 sur 20

Moins bonne note : 0 sur 20

Notes éliminatoires : 21 (10,3%)

### Notation 3<sup>ème</sup> concours

Nombre de copies : 11

Moyenne : 11,77 sur 20

Meilleure note : 16 sur 20

Moins bonne note : 6,5 sur 20  
Notes éliminatoires : 0

#### Interne :

Rédaction d'une note rappelant le cadre juridique de la métropole du Grand Paris depuis 2016, ses compétences et réalisations, les enjeux pour l'avenir dont elle est porteuse et les impacts actuels et futurs de son action sur la collectivité parisienne (9 documents, 56 pages)

Le sujet proposé reposait sur un dossier documentaire relativement volumineux.

Beaucoup de candidat.e.s n'ont pas su actualiser les données du dossier, certaines datant de 2016, et en dégager des perspectives au-delà de 2020. Ce défaut d'analyse ne leur a pas permis de qualifier les informations et de proposer un devoir appuyé sur une problématique (une idée-maîtresse, un plan qui y répond). De ce fait, les plans adoptés sont éloignés dans la majorité des cas de la commande passée.

À part de rares copies, les candidats n'ont pas su enrichir le sujet d'un apport personnel issu de l'actualité politique ou de leur réflexion propre.

Dans l'ensemble, l'exercice de la note n'est pas maîtrisé. Il est également regrettable que certain.e.s candidat.e.s ne terminent pas leur copie, ce qui montre une mauvaise gestion de la durée de l'épreuve, voire ignorent les règles élémentaires de la rédaction. Enfin, les fautes d'orthographe, les erreurs de syntaxe sont présentes dans de trop nombreuses copies.

#### Notation concours interne

Nombre de copies : 232  
Moyenne : 9,96 sur 20  
Meilleure note : 17,25 sur 20  
Moins bonne note : 2,5 sur 20  
Notes éliminatoires : 18 (7,7%)

### **B. Epreuve de Réponse aux questions**

#### Externe :

##### *Droit public et administration publique*

- 1) La question prioritaire de constitutionnalité
- 2) Les modalités des élections municipales
- 3) La clause de compétence générale
- 4) Le contrôle des actes des collectivités territoriales

##### *Gestion des ressources humaines*

- 5) Comment recrute-t-on un collaborateur dans la fonction publique ?

*Economie*

- 6) La fiscalité des GAFAM

*Questions européennes*

- 7) La primauté du droit communautaire

*Finances publiques*

- 8) La procédure d'élaboration du budget d'une commune

Troisième concours :

Répondre à 6 des 8 questions suivantes :

*Droit public et administration publique*

- 1) La question prioritaire de constitutionnalité
  - 2) Les modalités des élections municipales
  - 3) La clause de compétence générale
  - 4) Le contrôle des actes des collectivités territoriales

*Gestion des ressources humaines*

- 5) Comment recrute-t-on un collaborateur dans la fonction publique ?

*Economie*

- 6) La fiscalité des GAFAM

*Questions européennes*

- 7) La primauté du droit communautaire

*Finances publiques*

- 8) La procédure d'élaboration du budget d'une commune

Interne :

*Droit administratif*

- 1) Quelles sont les principales modifications du statut de Paris issues de la loi du 28 février 2017 ?
- 2) Le rôle du Conseil Constitutionnel
- 3) Quelle est la nature du projet Paris Centre ?

*Gestion des ressources humaines*

- 4) L'entretien annuel d'évaluation et de formation dans la fonction publique

- 5) La prévention de la radicalisation
- 6) Les évolutions des instances du dialogue social dans la fonction publique
- 7) L'accès aux emplois publics
- 8) La communication publique sans stéréotype de sexe

#### *Finances publiques*

- 9) L'évolution du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable
- 10) La réduction des déficits publics : argument politique ou nécessité ?

#### *Marchés publics*

- 11) La clause sociale dans les marchés publics

Pour les 3 concours, le niveau général est assez faible, il y a beaucoup de notes éliminatoires. Cela est dû à des connaissances et une préparation insuffisantes. Il est essentiel que les candidat-e-s s'inspirent des annales des précédents concours ainsi que des rapports de jury afin de se préparer au mieux. La curiosité vis-à-vis de l'actualité est un plus qui permet d'anticiper les questions.

En outre, beaucoup de candidat-e-s se sont contenté-e-s de lister leurs réponses, alors qu'il est essentiel de proposer un plan construit et cohérent.

#### Notation concours externe

Nombre de copies : 204  
Moyenne : 6,47 sur 20  
Meilleure note : 16 sur 20  
Moins bonne note : 0 sur 20  
Notes éliminatoires : 90 (44%)

#### Notation concours interne

Nombre de copies : 232  
Moyenne : 9,64 sur 20  
Meilleure note : 18 sur 20  
Moins bonne note : 2 sur 20  
Notes éliminatoires : 19 (8%)

#### Notations 3<sup>ème</sup> concours

Nombre de copies : 11  
Moyenne : 5,15 sur 20  
Meilleure note : 9,75 sur 20  
Moins bonne note : 1,5 sur 20  
Notes éliminatoires : 6 (54%)

## 4. Les épreuves d'admission

---

Les barres d'admission :

Concours externe : 14,25 sur 20 pour la liste principale, 12,88 sur 20 pour la liste complémentaire



Concours interne : 14,27 sur 20

Troisième concours : 14,39 sur 20

### **L'entretien avec le jury**

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, des mesures exceptionnelles ont été prises pour l'accueil des candidat-e-s : port du masque obligatoire, mise à disposition de gel hydroalcoolique, respect des mesures de distanciation (les candidat-e-s et les membres de jury étaient espacés d'au moins un mètre), nettoyage systématique de la table du/de la candidat-e après chaque passage. Les candidat-e-s étaient autorisé-e-s à retirer leur masque durant l'entretien.

Le jury s'est efforcé d'accueillir les candidat-e-s dans les meilleures conditions afin qu'ils-elles soient le plus à l'aise possible.

### Concours externe

Le niveau général est globalement satisfaisant : les candidat-e-s avaient pour la plupart des connaissances solides dans les domaines juridique et administratif, ainsi que dans le management. Le jury regrette néanmoins le fait que les présentations étaient souvent trop formatées et manquaient d'originalité. De plus, les candidat-e-s n'osaient pas se positionner sur des sujets de société, alors que le jury attendait qu'il-elle-s défendent un point de vue.

### Concours interne et 3<sup>ème</sup> concours

Le niveau général est de qualité. Les candidat-e-s du concours interne ont apparemment bénéficié d'une bonne formation, que ce soit sur la forme comme sur le fond. Le jury a néanmoins noté parfois un manque de connaissances, de préparation, de réactivité ou de curiosité.

Les candidat-e-s sont invités à utiliser de manière optimale leur temps de présentation (10 minutes), de développer les éléments forts de leur parcours professionnel, d'anticiper des questions très générales sur la Ville de Paris et de se préparer aux questions sur le management, élément important dans la carrière d'attaché-e d'administrations parisiennes.

### Notation externe

Moyenne : 13,5 sur 20

Meilleure note : 19 sur 20

Moins bonne note : 08 sur 20

Notes éliminatoires : 0

### Notation interne

Moyenne : 13,75 sur 20

Meilleure note : 18 sur 20

Moins bonne note : 10 sur 20

Notes éliminatoires : 0

### Notation 3<sup>ème</sup> concours

Moyenne : 13,5 sur 20

Meilleure note : 17 sur 20

Moins bonne note : 10 sur 20

Notes éliminatoires : 0

## Recommandations

Les candidat.e-s doivent posséder un seuil minimal de connaissances sur la Ville de Paris (organisation, réformes en cours, actualité, chiffres clés, etc.).

La présentation doit respecter le temps imparti et être optimale. Un plan clair doit être proposé et respecté. Les candidat.e-s doivent mettre en valeur un parcours et un projet professionnel en les illustrant par des expériences concrètes, ainsi que leur motivation à intégrer le corps des attaché.e-s d'administrations parisiennes.

La curiosité sur des problématiques dépassant le cadre des fonctions d'attaché.e-s d'administrations parisiennes est fortement encouragée (sujets de société, actualité)

La maîtrise des connaissances juridiques et administratives est essentielle (institutions, finances publiques, gestion des ressources humaines, marchés publics, etc.)

L'épreuve nécessite une préparation autant sur la forme (contrôle de l'émotivité et de la nervosité, maîtrise du temps, structure de l'exposé, clarté du propos) que sur le fond (mise en valeur des compétences, connaissances de la Ville de Paris, curiosité sur les sujets d'actualité de culture administrative)

## Annexe

### Exemples de questions posées à l'épreuve d'entretien avec le jury

#### Interne et 3<sup>ème</sup> concours

- La démarche de « sourcing » est-elle risquée dans l'administration ?
- Vous avez une dizaine de collaborateurs installés dans la routine. Comment conduisez-vous le changement pour imposer vos idées ?
- Vous avez une équipe avec beaucoup d'absentéisme « justifié » (arrêts maladies). Comment gérez-vous cela ?
- Quel est l'intérêt pour un employeur d'avoir des fonctionnaires ou des contractuels ? Faut-il passer en « régie » pour garantir la qualité de la prestation ?
- Les OS sont-elles représentatives à la Ville ?
- Comment une ville peut-elle éviter l'étalement urbain ?
- Quels sont les atouts gagnants pour une insertion réussie ?
- Pouvez-vous nous parler de la loi pour la transformation de la fonction publique ?
- Quels sont les outils de la démocratie participative ? Y-a-t-il des risques ?
- Que pensez-vous des services d'un état déconcentré ?
- Pourquoi a-t-on réduit le nombre de régions ?
- Qu'est-ce qui justifie le coût démesuré des travaux à Paris ?
- Le respect de la laïcité doit-il être appliqué dans le secteur privé ?

#### Externes

- Comment impliquer la responsabilité sociale en entreprise dans le management à la Ville de Paris ?
- Quels outils faut-il privilégier pour le bien-être au travail ?
- Les fonctionnaires territoriaux sont-ils plus absentéistes que les autres ?
- Quelles sont les compétences étendues de la Ville de Paris ?
- Quelles mesures a prises la Ville de Paris pour faire face aux violences sexistes ?
- Quelles mesures ont été prises pour faire face au harcèlement dans l'administration ?
- Quelles sont les grandes initiatives dans le domaine de la DATA par la Ville de Paris qui vous ont marqué ?
- Quels sont les grands principes du service public ?
- Lors de votre prise de poste, vous trouvez une équipe démotivée, que faites-vous ?
- Quelles sont les compétences de la Ville de Paris en matière d'éducation ?
- Quelles sont les instances du dialogue social ?
- Qu'est-ce que la clause de compétence générale ?